

PORT DE HARNES

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

1) Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port d'Harnes	4,90 €
---------------	--------

2) Coéfficient de pondération sur loyer

terrain "accès direct voie d'eau"	1,2
terrain à conforter (non viabilisé)	0,7

3) Engagement minimum de recours à la voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres :

tonne : 2,5 t / m² / an

b) produits manufacturés hors (a)

tonne : 1,5 t / m² / an

L'unité de mesure de l'engagement pourra varier en fonction de la nature des produits / marchandises transportés

c) m³ : X m³ / m² / an

d) conteneurs : nbr evp / an (1 evp = 10 tonnes)

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal *

** (terrains sans accès direct à la voie d'eau)*

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0)

$R = \frac{TR}{T0} \times 100$	01 ≤ R < 110 %	risto	4%
	10 ≤ R < 120 %	"	8%
	120 ≤ R < 130 %	"	12%
	130 ≤ R < 140 %	"	16%
	140 ≤ R	"	20%

4) Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1^{er} janvier 2014

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,29 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1^{er} janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,30 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,48 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

Pour les autres unités, les pénalités seront appliquées selon un calcul similaire.



Membre de



Ports de Lille

Place Leroux de Fauquemont | CS 91394 | 59014 LILLE CEDEX | T. +33 (0)3 20 22 73 80

un équipement

Siège : CCI de région Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79
SIREN : 130 022 718 - NAF : 9411 Z



5) Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes : de 0,27 € à 0,33 € HT / tonne
 50 001 à 100 000 tonnes : de 0,19 à 0,23 € HT / tonne
 au-delà de 100 000 tonnes : de 0,16 € à 0,17 € HT / tonne

Décompte des tonnages par client et par année civile

6) Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t	67,64 € HT / unité
Colis de 11 à 40 t	149,32 € HT / unité
Colis de 41 à 85 t	211,16 € HT / unité
Colis de 86 à 180 t	312,67 € HT / unité
Colis de plus de 180 t	400,17 € HT / unité

Redevance proportionnelle

5,80 € HT / tonne

Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente

Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

7) Stationnement bateau à quai

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :

Pénalité de 213,49 € HT / demi-journée / bateau

8) Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2 ème trimestre (base100 au 4 ème trimestre 1953)
 Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1er janvier de l'année N

9) Marge commerciale

marge de manoeuvre commerciale de +/- 20 %



LILLE - SANTES - HALLUN
CONTENEURS TERMINAUX
SME par Espaces
Mise en place
BUREAU VÉRITAS
Certification
ISO 9001:2015

LILLE - SANTES
CONTENEURS TERMINAUX
SME par Espaces
Mise en place
BUREAU VÉRITAS
Certification
ISO 9001:2015



Activités logistiques portuaires.
Manutention, stockage de conteneurs,
caisses mobiles et caisses sorties.

Membre de



Activités logistiques portuaires.
Manutention, stockage de conteneurs,
caisses mobiles et caisses sorties.



Ports de Lille

Place Leroux de Fauquemont | CS 91394 | 59014 LILLE CEDEX | T. +33 (0)3 20 22 73 80

Siège : CCI de région Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79
 SIREN : 130 022 718 - NAF : 9411 Z

un équipement



2/2